
Rapport des activités du Centre Régional de Documentation Pédagogique. Académie de Toulouse. Année scolaire 1955-1956.

Numéro d'inventaire : 1979.37403.2

Auteur(s) : Charles Redonnet

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : C.R.D.P. [] (Toulouse [])

Date de création : 1956

Description : brochure agrafée; couverture de carton orange, imprimée en noir au plat supérieur

Mesures : hauteur : 265 mm ; largeur : 210 mm

Notes : "Rapport d'activité présenté au Conseil d'Administration"

Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 10

ACADEMIE DE TOULOUSE

CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

RAPPORT D'ACTIVITE

présenté

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECEMBRE 1956

RAPPORT DES ACTIVITES DU

CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

ANNEE SCOLAIRE 1955-56

La vie du Centre Régional de Documentation Pédagogique aura été marquée pendant l'année scolaire 1955-56 par trois évènements importants :

- Le fonctionnement du service en établissement public autonome.
- L'acquisition des locaux qui permettront, dans un proche avenir, le regroupement et une installation rationnelle des services qui font partie de l'Etablissement.
- La création de Centres Départementaux de Documentation Pédagogique dans 6 départements de l'Académie.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Le fonctionnement de l'Etablissement a été grandement facilité par le fait que le projet de budget arrêté par le Conseil d'Administration a été adopté par l'autorité de tutelle.

C'est ainsi qu'il a été possible d'une part de régulariser la situation administrative des personnels titulaire et non fonctionnaire par des détachements et des nominations et leur rémunération par l'ouverture des crédits nécessaires sur la subvention de l'Etat.

et d'autre part d'utiliser des crédits de matériel à l'acquisition de documents (livres, films, disques) à l'abonnement à des revues pédagogiques, à la réalisation d'expositions.

Il est certain que l'exiguité des locaux aura freiné le nombre des activités du Centre mais chacun à son poste, conscient que les mauvaises conditions actuelles de travail disparaîtront avec l'installation dans les nouveaux locaux, a réalisé quelquefois l'impossible pour mener sa tâche à bonne fin.

Toutes les dispositions ont déjà été prises en vue de cette installation. C'est ainsi que la répartition des tâches a été réalisée

- 2 -

par la création de sections spécialisées ayant à leur tête un fonctionnaire responsable.

Le Directeur réunit les chefs de section une fois par semaine dans le but de les mettre au courant de la marche générale de l'Etablissement et d'étudier avec eux tous les problèmes qui ont une incidence sur le fonctionnement des services.

L'aménagement des locaux et leur équipement ont fait l'objet d'une étude approfondie de manière à harmoniser la marche des services administratifs avec celle des services techniques et l'utilisation des installations.

L'institution des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique dans 6 départements de l'Académie a posé un certain nombre de problèmes relatifs à la coordination dans les domaines de la distribution des documents et de l'équipement.

Ils seront résolus au cours de réunions trimestrielles qui grouperont auprès de Monsieur le Recteur les fonctionnaires responsables du Centre Régional et des Centres Départementaux.

Déjà en juillet, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue à FOIX, il a pu être établi le calendrier des expositions qui venant du Centre National ou du Centre Régional circuleront dans les Centres Départementaux et une entente s'est réalisée sur la rédaction des fiches de documentation et la constitution d'un fichier.

Le bilan des activités de l'Etablissement qui est donné ci-après tient compte par conséquent de possibilités financières accrues, d'une organisation plus rationnelle des services, d'une collaboration étroite avec les Centres Départementaux, mais surtout

- d'un appui total du Centre National de Documentation Pédagogique,
- d'une aide bienveillante et compréhensive de l'Université de Toulouse, du Conseil Général de la Haute Garonne et de la Municipalité,
- de la collaboration active de l'Administration Académique et des services qui en relèvent.